

Eva Joly signe le Pacte Handicap 2012 de la Fédération de l'APAJH

Bouteiller Sébastien [s.bouteiller@apajh.asso.fr]

Date d'envoi : mercredi 4 avril 2012 16:05

À : Asso_dep_APAJH [Asso_dep_APAJH@apajh.asso.fr]

Cc : LEMAIRE Sophie [s.lemaire@apajh.asso.fr]; JAMONT Nolwenn [n.jamont@apajh.asso.fr]

Pièces jointes :Eva Joly signe le Pacte Ha~1.pdf (124 Ko)



Madame la Présidente, Monsieur le Président, Chers Amis,

Nous venons d'avoir une confirmation écrite de la **signature de notre Pacte Handicap 2012 par Eva Joly, candidate d'Europe Ecologie Les Verts**. Dans un courrier, la candidate d'Europe Ecologie les Verts s'engage à respecter ses dix engagements, auxquels elle a apporté des commentaires. Elle dénonce la situation actuelle des personnes en situation de handicap, qu'elle ne juge pas acceptable à bien des égards, mentionnant notamment des ressources sous le seuil de pauvreté, des inégalités d'intégration professionnelle, d'accès aux soins, des discriminations, l'isolement, ou des difficultés d'accès à l'école jusqu'à l'université, aux loisirs et aux vacances.

Elle se prononce dans un courrier que nous vous adressons pour « *une politique du handicap fondée sur la solidarité, et notamment sur la solidarité nationale, (...) qui vise l'inclusion des personnes en situation de handicap par une application pleine et entière de la loi de 2005* ».

Nous informerons nos adhérents des réponses des candidats à l'élection présidentielle sur le Pacte Handicap 2012 de l'APAJH. Ensuite et très vite viendra le temps des législatives. Sur le terrain, grâce à votre action militante, les candidats aux législatives seront systématiquement sollicités quant à leur positionnement sur le Pacte Handicap 2012 et sur l'action qu'ils envisagent de construire à l'Assemblée Nationale s'ils étaient élus députés.

Soyez assurés, Madame la Présidente, Monsieur le Président, Chers Amis, de notre engagement associatif.

Jean-Louis GARCIA
Président

Noël BAEKELANDT
Secrétaire Général



Paris, le 28 mars 2012

Jean-Louis Garcia
Président de la Fédération des APAJH
33, avenue du Maine
75755 Paris Cedex 15

Monsieur le Président,

Je vous remercie de m'avoir invitée à signer le « Pacte Handicap 2012 » de la Fédération des APAJH. Je le signe avec conviction et m'engage à respecter ses dix engagements. Il contribuera, je l'espère, à redonner à la question du handicap la place qu'elle mérite, au coeur des débats de l'élection présidentielle.

La situation actuelle des personnes handicapées n'est pas acceptable à bien des égards : des ressources sous le seuil de pauvreté, des inégalités sociales, des inégalités entre les sexes, des inégalités d'intégrations professionnelles, d'accès aux soins, des discriminations, l'isolement, le problème du logement ou du mal logement, les difficultés d'accès à l'école jusqu'à l'université, l'accès aux loisirs, ou encore plus rare aux vacances, est un constat accablant, pour une société comme la notre. En matière de handicap aussi, nous voulons changer de modèle.

Notre politique écologiste du handicap est fondée sur la solidarité, et notamment sur la solidarité nationale, sur l'autonomie des personnes. Elle vise l'inclusion des personnes en situation de handicap par une application pleine et entière de la loi de 2005, dite loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté, et par l'application de la Convention internationale des droits et des personnes handicapées, ratifiée récemment par la France, qui prévoit notamment le droit à la santé, à des revenus suffisants, à la compensation intégrale du handicap, à l'accessibilité, à la non-discrimination...

Notre société doit ainsi garantir aux personnes en situation de handicap les conditions de l'exercice plein et entier de la citoyenneté. Je m'y engage.

Vous trouverez ci-dessous mes commentaires sur plusieurs engagements que vous proposez.

Sincères salutations,

Eva Joly

L'École de la République, c'est l'école pour tous !

Engagement n°1 : lancer un plan de formation pour tous les personnels accompagnants au sein de la communauté éducative, en partenariat avec les associations du secteur du handicap.

Les enseignants et accompagnateurs doivent recevoir une formation aux handicaps ainsi que le matériel adapté. Pour les enfants ne pouvant être accueillis en milieu scolaire ordinaire, il est nécessaire d'augmenter la capacité d'accueil et le maillage des territoires par de petites structures spécialisées.

Engagement n°2 : exiger des moyens d'accompagnement de qualité pour répondre à l'ensemble des besoins des élèves tout au long de leur parcours de scolarisation et de formation : auxiliaires de vie scolaires formés, plateforme ressources pour l'accompagnement des parcours.

Je veux garantir un plein accès des élèves handicapés aux lieux d'accueil de la petite enfance, à l'école, au lycée et l'université, en augmentant significativement le nombre d'AVS (auxiliaires de vie scolaire), en les intégrant à l'Education nationale et en leur garantissant une professionnalisation.

Travail décent, Revenu décent, Vie décente

Engagement n°3 : généraliser le programme Cap'Emploi au secteur public et aux collectivités locales par la confirmation avec les décrets d'application de la loi et de leur mission d'organismes de placements spécialisés.

Engagement n°4 : poursuivre et généraliser le contrat PassMo (Passerelle vers le milieu ordinaire) favorisant la transition des travailleurs en situation de handicap au secteur protégé vers les entreprises ordinaires.

Encourager, chaque fois qu'une passerelle est possible entre le secteur médico-social et le milieu ordinaire : petite enfance, enfance, adolescence, jeunes adultes, adultes, personnes âgées ; ainsi, dans le cadre de l'expérimentation du contrat PassMo, les conclusions de l'évaluation des actions mises en place en 2011 auprès des 4 régions expérimentales (Bretagne, Rhône-Alpes, Ile-de-France et Midi-Pyrénées) seront étudiées avec attention.

Engagement n°5 : engager une réflexion sur la création d'un « revenu universel d'existence » égal au SMIC et fiscalisé, pour tous les exclus du travail, dont les personnes en situation de handicap ne pouvant pas exercer de profession.

Notre priorité sera de faire évoluer les ressources des personnes en situation de handicap, en envisageant à terme la création d'un revenu d'existence, qui fera l'objet dans un premier temps d'une expérimentation. Sur le temps de la mandature, tous les minima sociaux seront augmentés de 50%, à commencer par l'Allocation aux adultes handicapés. Aussi, la prestation de compensation aux personnes en situation de handicap de plus de 60 ans sera rétablie, car le handicap ne s'arrête pas avec l'âge.

Rétablir le droit universel à la santé

Engagement n°6 : créer un risque de la sécurité sociale sur l'autonomie et la dépendance, couvrant le grand âge et le handicap, avec un financement par la hausse de la CSG.

Le financement de la perte d'autonomie et de la dépendance est une vraie question, que ce soit via une 5ème branche de la Sécurité Sociale ou, plus globalement, via la refonte du financement global de la Sécurité Sociale, actuellement insuffisant, inefficace et injuste. Je dois dire mes interrogations quant à une 5e branche, dans un contexte marqué par le nombre déjà élevé de structures. Il est néanmoins clair que je défends le principe selon lequel ce financement doit reposer sur un régime collectif reposant sur la solidarité nationale. J'entends pour cela organiser des Etats Généraux de la santé dès 2012 pour aboutir à une grande loi l'année suivante dégageant notamment des réponses satisfaisantes sur cette question.

Engagement n°7 : ouvrir les droits à la CMU-C aux bénéficiaires de l'AAH. Garantir l'accessibilité aux soins pour les personnes en situation de handicap.

La logique actuelle privilégie les cliniques privées à but lucratif et augmente le reste à charge des usagers, véritables mesures de régressions sociales (franchises médicales, participations forfaitaires, forfait hospitalier, déremboursement de plus en plus de médicaments ou de produits médicaux... Assurer à toutes et à tous l'accès aux soins, c'est notamment augmenter le niveau de prise en charge des soins par l'assurance maladie et supprimer les franchises mais également augmenter le seuil d'accès à la CMU complémentaire.

Engagement n°8 : transformer la CNSA en opérateur de protection sociale pour le handicap et la dépendance et associer le monde associatif et mutualiste à sa gouvernance.

L'accessibilité de l'espace public pour « refaire société »

Je réaffirmerai l'importance de la notion d'accessibilité de la loi de février 2005 qui ne s'appuie pas seulement sur la dimension physique mais également intellectuelle. Il s'agit de l'accès de tous partout (école, emploi, culture, cité, sports, loisirs etc.).

Je développerai le principe de conception universelle pour le bâti, le logement, l'espace public qui bénéficie à toutes et à tous, personnes en situation de handicap, de fatigabilité, de fragilité ponctuelle ou durable.

J'accentuerai la présence du pictogramme S3A (accueil, accompagnement et accessibilité) qui permet notamment l'orientation des personnes en situation de handicap mentale dans les transports en commun, dans l'espace public.

J'inciterai les communes et intercommunalités qui ne l'ont pas encore fait à mettre en place leur Commission (Intercommunale) d'Accessibilité des Personnes Handicapées ; ces instances participatives de proximité ont pour ambition de promouvoir un changement de regard et de comportement de la société pour favoriser l'intégration des personnes en situation de handicap dans notre mosaïque commune.

J'encouragerai toutes les collectivités territoriales à mettre en place l'Agenda 22.

Engagement n°9 : créer un label « accessibilité handicap » ouvrant droit à un crédit d'impôt (TVA à 5.5%) sur les travaux d'accessibilité des lieux publics pour les collectivités locales et les services publics, dès le PLF 2013.

Cette proposition est très intéressante et mérite que soient étudiées les conditions de son application. Je propose de l'intégrer aux débats des Etats Généraux de la santé qui devront se tenir dès 2012.

Engagement n°10 : engager un programme national de formation des collectivités territoriales en matière d'accessibilité des bâtiments publics, dans le cadre d'une grande loi de décentralisation.

C'est en incitant les collectivités territoriales à mettre en place des agendas 22 ou les Commissions Intercommunales pour l'Accessibilité aux Personnes Handicapées que l'accessibilité sera effective sur les territoires.

La mise en réseau entre les collectivités (Association des Maires de France, Associations des Régions de France etc.) doit permettre l'échange de bonnes pratiques.

C'est pourquoi je proposerai un point d'étape sur l'application de la loi de février 2005 avec l'ensemble des partenaires concernés pour étudier ce qui fonctionne, où et pourquoi et ce qui ne fonctionne pas, où et pourquoi également.

Il est urgent de développer au sein des écoles relevant du bâtiment, de l'espace public, de la voirie etc. une formation spécifique à la conception universelle : je pense que la formation doit commencer par là.